

Mairie de Pageas 87230

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2016

Présents (13) : MM. Philippe DUBEAU, Bernadette LACOTE, Patrick VILLENEUVE, Jean-Claude BRET, Isabelle BARJON, Laure ROBIN, Christian CHIROL, Roland GARNICHE, Sébastien PASSELERGUE, Ludovic NOUHAILLAGUET, David AUTIER, Emmanuel AUDONNET et Solange PARRY

Absents (1) : MM. Albert KUNZLI

Représentés (1) : MM. Angeline TROCARS donne procuration à M. Philippe DUBEAU

Secrétaire de séance : Mme Bernadette LACOTE

Début de la séance : 18h40

Arrivé de Mr Ludovic NOUHAILLAGUET et Mr Sébastien PASSELERGUE à 18h45 et de Mr David AUTIER à 19h25 lors du point 2 de l'ordre du jour : **Approbation du Compte Administratif du budget principal et du budget d'assainissement 2015**

1. Approbation du compte rendu précédent

Approuvé à l'unanimité.

3. 4. Approbation du Compte Administratif du budget principal et du budget d'assainissement 2015 et affectation des résultats

Arrivé de Mr Ludovic NOUHAILLAGUET et Mr Sébastien PASSELERGUE

Monsieur le Maire commence par quelques explications générales concernant le compte administratif :

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire le Maire. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité (Mme ALLONCLE). Il doit être adopté par l'Assemblée au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Monsieur le Maire expose les résultats réels du budget principal et d'assainissement de l'année 2015 :

<u>Budget principal :</u>

En 2015, en section de fonctionnement, nous avons réalisé 403 555.04€ de dépenses et 464 663.18€ de recettes ce qui nous fait en fin d'exercice un résultat de 61 108.14€ auquel il faut ajouter l'excédent dégagé en 2014 c'est-à-dire 30 976.08€
Ce qui fait un résultat cumulé de **92 084.22€**

Mr le Maire fait une comparaison sur certaines dépenses et recettes de l'année précédent :
Pour l'article 6553, contingent du SDIS 2015, il fait remarquer que l'année précédent c'était la communauté de communes qui avait pris à tort cette dépense qui incombe en réalité aux communes.

En section d'investissement, nous avons effectué 81 154.37€ de dépenses et 58 105.69€ de recettes ce qui fait un résultat d'exercice déficitaire de 23 048.68€ auquel l'on rajoute le déficit de 2014 s'élevant à 21 164.29€ ce qui fait un résultat cumulé en investissement déficitaire de 44 212.97€

Le besoin de financement de la section d'investissement se monte à **53 712.97€** du fait des restes à réaliser (RAR) de l'année 2015 (RAR dépenses 41500€ et RAR recettes 32 000€).

Arrivé de Monsieur David AUTIER.

BUDGET PRINCIPAL

Investissement :

Résultats reportés : - 21 164.29€

Dépense : 81 154.37€

Recettes : 58 105.69€

Résultat de l'exercice : - 23 048.68 €

Résultat cumulé de la section : - 44 212.97€

Restes à réaliser en dépenses : 41 500€

Restes à réaliser en recette : 32 000€

Besoin de financement : 53 712.97€

Fonctionnement :

Résultats reportés : 30 976.08€

Dépense : 403 555.04€

Recettes : 464 663.18€

Résultat de l'exercice : 61 108.14€

Résultat cumulé de la section : 92 084.22€

Nous devons obligatoirement combler le déficit d'investissement par le résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui permet de combler le déficit d'investissement.

Je vous propose **d'affecter 53 712.97€ en section d'investissement** et de **reporter 38 371.25€ en section de fonctionnement.**

Compte administratif 2015

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	403 555.04	464 663.18
	Investissement	81 154.37	58 105.69
		+	+
Reports de l'exercice précédent	Fonctionnement		30976.08
	Investissement	21 164.29	
		=	=
TOTAL (réalisations + report N-1)		505 873.70€	553 744.95€
Restes à réaliser en 2016	Fonctionnement		
	Investissement	41 500€	32 000€
Résultat cumulé	Fonctionnement	403 555.04€	495 639.26€
	Investissement	143 818.66€	90 105.69€
TOTAL CUMULE		547 373.70€	585 744.95€

Monsieur le maire sort de la salle du conseil et laisse la Présidence à Monsieur Roland GARNICHE pour passer au vote du compte administratif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2015.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats :

- 53 712.97€ affectés en section d'investissement
- 38 371.25€ affectés en section de fonctionnement.

<u>Budget assainissement :</u>

Investissement :

Résultats reportés : 15 590.41€
Dépense : 2 564.07€
Recettes : 17 191.32€
Résultat de l'exercice : 14 627.25€
Résultat cumulé de la section : 30 217.66€
Restes à réaliser en dépenses : 0€
Restes à réaliser en recette : 0€
Besoin de financement : 0€

Fonctionnement :

Résultats reportés : 9 332.75€
Dépense : 9 875.27€
Recettes : 10 519.27€
Résultat de l'exercice : 644€
Résultat cumulé de la section : 9 976.75€

Je vous propose de **reporter 9 976.75€ en section de fonctionnement.**

Monsieur le maire sort de la salle du conseil et laisse la Présidence à Monsieur Roland GARNICHE pour passer au vote du compte administratif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2015.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats :

- 9 976.75€ affectés en section de fonctionnement.

Remarque : le syndicat des eaux a lancé un appel d'offre concernant la gestion de l'eau (actuellement c'est l SAUR qui a le marché)

2. Approbation du Compte de Gestion établi par le trésorier pour les trois budgets (principal, assainissement et CCAS)

Madame Isabelle ALLONCLE trésorière de Châlus Dournazac, fait quelques commentaires concernant les résultats de l'année 2015.

- Diminution des dépenses de 1.46% par rapport à 2014
- Les charges à caractère générales restent stables
- Diminution des charges de personnel
- Augmentation de la fiscalité
- La commune a une bonne autonomie financière c'est-à-dire qu'elle est moins dépendante de l'Etat (en dessus des 2/3)
- Une capacité d'autofinancement en augmentation
- Elle fait remarquer que l'investissement est faible par rapport aux communes équivalentes.
- L'encours de la dette s'élève à 301 000€ soit 487 € par habitant
- Le remboursement de la dette est de 33€ contre 77€ pour des communes de même strate
- La capacité de remboursement est de 4.53 années

Madame ALLONCLE nous dit que les finances se sont saines et que l'investissement peut repartir.

Le conseil vote à l'unanimité le compte de gestion.

5. Vote des taux d'imposition 2016

Madame Bernadette LACOTE commence par une comparaison des bases prévisionnelles entre 2015 et 2016 où l'on remarque une augmentation dû notamment à la révision de celle-ci avec la CCID (commission communale des impôts directs).

Les bases de la taxe d'habitation sont restées les mêmes sauf qu'en réalité elles sont faussées par conséquent le produit fiscal sera également erroné.

Madame ALLONCLE nous explique que l'Etat a calculé une diminution de 2% pour cette taxe (évaluation nationale).

Après consultation de la commission des finances, je vous propose d'augmenter tous les taux de 1%, ce qui donnerait les bases, produits et taux suivants :

	Base notifiée	Taux décidé par le conseil municipal	Produits obtenus	Variation de produit / n-1
Taxe d'habitation	647 400	12.20%	78 983	5.07%
Taxe foncière propriétés bâties	419 300	17.26%	72 371	3.82%
Taxe foncière propriété non bâties	53 900	83.17%	44 829	1.81%
		Total	196 183	3.85%

Le conseil vote à l'unanimité une augmentation des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière propriétés bâties et taxes foncières propriétés non bâties) de 1%.

6. Vote des budgets primitifs 2016 (Principal et assainissement)

Monsieur le Maire commence par une explication sur la notion de budget :

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Le **budget primitif** est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour une commune :

- **les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions
- **les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Le budget d'investissement prépare l'avenir

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, **la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.** Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, héritage...

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe Locale d'Équipement et Plafond Légal de Densité) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de santé ou d'un centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public,...).

Subvention aux associations communales :

Madame Bernadette LACOTE expose les demandes de subvention 2016 effectuées par les associations de Pageas :

Le 3^{ème} âge demande la gratuité de la salle des fêtes 5 fois dans l'année

L'ACCA demande 850€

L'amicale laïque du RPI Châlus Pageas demande 250€

L'association des anciens combattants demande 140€ afin d'équilibrer son budget

Pageas Loisirs demande 250€

Les JMF demande 100€

Festibogues demande 250€

La quinte du Loup demande 250€

Le comité des fêtes demande 1000€

Le conseil accepte l'ensemble des demandes des associations de Pageas et attribue une subvention différente aux associations suivantes :

- L'ACCA touchera une subvention de 800€ dont 250€ de subvention et 550€ de subvention exceptionnelle
- Le conseil versera la somme de 500€ à l'amicale laïque vu leurs aides importantes versées aux enfants.
- L'association des anciens combattants recevra la somme de 250€

Explications de Monsieur le Maire sur les chantiers d'insertion : la communauté de communes des Monts de Châlus paiera la main d'œuvre et la commune, les matériaux et les repas. Les travaux de rénovation de l'Eglise et du puits de chenevières seront effectués.

Des travaux devront être réalisés devant les boîtes aux lettres de la Grande Veyssière : simplement de l'enrobé à mettre devant.

Budget principal et d'assainissement :

Je vous propose, suite à l'avis de la commission des finances, de voter le budget primitif principal et d'assainissement 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit.

BUDGET	Section	Dépenses et recettes
PRINCIPAL	Fonctionnement	510 570 €
	Investissement	194 586 €
SERVICE ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	20 529€
	Investissement	43 790€

Le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs proposés par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire déclare que les points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour seront vus lors du prochain conseil.

La séance est levée à 20h50.